

Commission de suivi de site

SUD GRENOBLOIS

Réunion de la CSS le 30 novembre 2017

à la Préfecture de l'Isère

Liste des participants

Les membres du collège des « administrations »

Mme Violaine DEMARET	Préfecture de l'Isère – Secrétaire Générale
M. Jean-Pierre FORAY	DREAL – Chef de l'Unité Départementale de l'Isère
Mme Annick DESBONNETS	DDT de l'Isère – Adjointe au Chef du Service Prévention des Risques
M. Éric VINCENT	SIACEDPC – Bureau ORSEC risques technologiques

Les membres du collège des « élus des collectivités territoriales »

M. Jean-Maurice PERINEAU	Ville de Claix – Adjoint
Mme Nathalie MICHALLON	Ville de Grenoble – Responsable Gestion des risques service sécurité civile
Mme Yveline DENAT	Ville de Pont de Claix – Directrice de cabinet
M. Bertrand MARION	Grenoble Alpes Métropole – Chargé de mission risques
M. Stéphane BOWIE	Conseil Département de l'Isère – Référent risques technologiques

Les membres du collège des « exploitants »

M. Jacques BARBIER	ARKEMA – Chef d'établissement
M. Pierre-Emmanuel PIARULLI	EUROTUNGSTENE – Chef d'établissement
M. Patrick CHAVANCE	ISOCHEM – Chef d'établissement
Mme Natalia KEBIN	NEW NP – Responsable QHSE
M. Mathias BROQUAIRE	RHODIA CHIMIE – Directeur
M. Christophe LAURENT	SUEZ RR IWS – Directeur Traitement
M. Christophe DANSETTE	VENCOREX – Chef d'établissement

Les membres du collège des « riverains »

M. Robert BOUVEROT AR2PC – Président
Mme Michèle BENOIS Echirolles – Membre désigné

Les membres du collège des « salariés »

Mme Valérie FELT NEW NP – Membre du CHS-CT

Personne qualifiée

Capitaine Christophe MARRA SDIS 38 – GPRS Risques Technologiques

Assistaient également à la réunion

Mme Claire-Marie N'GUESSAN DREAL – Chef du pôle Risques Technologiques
Mme Sophie CHENEBAUX DREAL – Inspecteur de l'Environnement
M. Olivier CORREIA ARKEMA – Chef du service HSEI
M. Stéphane PHILIPPE AIR LIQUIDE – Responsable de Site
M. Hervé LEGRAND ENGIE COFELY – Chef de projet
M. Etienne VOGT ENGIE COFELY – Responsable Développement
M. Julien ROSSIER EUROTUGNSTENE – Coordinateur HSSE
M. Christophe DONDEYNE EXTRACTHIVE – Directeur Général
Mme Manon LAURENT EXTRACTHIVE – Contrôleur de gestion
Mme Doriane QUESADA SUEZ RR IWS – Ingénieur Procédés QSE
M. Patrick POUCHOT VENCOREX – Responsable Communication
M. Hubert PETITCOLAS AR2PC – Membre
M. Mathias BROQUAIRE RHODIA CHIMIE - Directeur
Mme Armelle ROSE AMaRisk – Secrétariat de la CSS

Compte rendu de la réunion

La séance est ouverte par **Mme DEMARET**, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Isère. Elle rappelle que le but de la Commission de Suivi de Site (CSS) est de dialoguer autour des activités industrielles avec les différentes parties intéressées et précise que les 8 exploitants concernés vont présenter leur activité dans ce cadre. De plus, cette session a pour but spécifique de recueillir l'avis la CSS sur le projet de PPRT de Le Pont de Claix.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- *Point sur l'activité de chaque établissement, présenté par les exploitants*
- *Actions conduites au titre de l'Inspection des Installations Classées, présentées par la DREAL*
- *Mise en œuvre du PPRT de la Plateforme chimique de Jarrie*
- *Elaboration du PPRT de la Plateforme chimique de Le Pont de Claix*
- *Questions diverses*

Bilan annuel des entreprises

EUROTUNGSTENE

Présentation de l'activité

M. ROSSIER présente la société EUROTUNGSTENE, 110 employés, qui a réalisé un CA de 35 M€ en 2016, dont plus de 80% à l'export. Cette entreprise appartenait initialement à un groupe français, qui a choisi de céder cette activité pour des raisons stratégiques à la société belge UMICORE, qui représente un CA de 11 Md€ et est spécialisée dans les matériaux et leur recyclage. Une nouvelle direction générale a été mise en place le 1^{er} avril 2017, mais le site reste complètement autonome, étant donné que tous les services sont représentés localement. Un projet de redéploiement de l'activité est en cours, avec transfert d'une partie de la production de la Belgique vers le site de Grenoble et inversement transfert d'une partie de la production de Grenoble vers la Belgique (poudres de colbat pur). Du fait du transfert vers la Belgique, l'atelier correspondant est passé du rythme 5x8 à 3x8 en septembre.

Le projet d'élargissement de l'autoroute A480, en bordure de site, engendre des interactions avec le site, qui sont discutées avec les porteurs du projet.

Les principales réalisations du site sont les suivantes :

- Diminution des surfaces de rétention de l'acide chlorhydrique, ce qui a permis de réduire le cercle de danger principal,
- Pose d'une détection de fuite sur les canalisations de transfert entre ateliers,
- Création d'ouvertures naturelles au niveau des toitures pour éviter l'accumulation d'hydrogène, ce qui a permis d'éliminer les cercles de danger correspondants
- Poursuite du déploiement de manches incombustibles sur les sècheurs, afin de réduire le risque d'incendie lié à la manipulation de poudres métalliques,

- Pose de capteurs de température et d'extinction automatique sur les dépoussiéreurs, afin de réagir plus rapidement en cas de départ d'incendie,
- Sûreté améliorée.

Les projets à venir concernent l'amélioration des moyens de protection en cas de fuite d'acide chlorhydrique et le risque d'incendie.

Mme DEMARET demande où se situe exactement le site. **M. ROSSIER** répond qu'il se trouve près de la caserne CRS, le long de l'autoroute A480.

M. FORAY demande s'il y a des réflexions sur les risques liés à l'hydrogène. La réponse est positive.

Mme MICHALLON demande s'il y a un projet de PPI. **M. FORAY** répond qu'il est à prévoir, étant donné le classement Seveso seuil haut du site.

Actions au titre de l'Inspection des Installations Classées

Les valeurs limites d'émissions atmosphériques ont été ajustées. Ce changement a été acté par un arrêté préfectoral.

La gestion des incidents a fait l'objet d'une inspection de la part de DREAL dans le cadre d'une action déployée au niveau national.

Mme BENOIS demande quels ont été les résultats des mesures sur les rejets. **M. ROSSIER** répond que de nombreux investissements ont été réalisés depuis 2005-2006, ce qui a permis de réduire la concentration en polluants de 30% en dix ans et de fiabiliser les rejets. **M. FORAY** confirme ce chiffre et précise que les valeurs ont été réajustées pour les paramètres dont les limites étaient très basses et bien en-dessous de la réglementation nationale.

ARKEMA

Présentation de l'activité

M. BARBIER présente les actions en cours concernant le site :

- La révision quinquennale de l'étude de dangers est poursuivie,
- Suite à l'approbation le 22/05/2015 du PPRT 2 de Jarrie, la voie communale de la route de l'Herbette va être intégrée au site.

1,8M€ ont été investis en 2016 afin d'améliorer l'hygiène et la sécurité du site, dans les projets suivants :

- Installation de gabarits routiers,
- Amélioration de la sûreté,
- Finalisation des mesures concernant le dévoiement de la voie ferrée des wagons de chlorure de méthyle.

Le programme d'amélioration HSE de 2017, représentant 2,5 M€ d'investissement, est le suivant :

- Mise en conformité réglementaire des cuvettes de rétention de l'atelier de production de Javel,
- Niveau de sécurité augmenté sur le réseau d'événements de chlore suite à un incident,
- Revamping du groupe froid de la sphère de méthyle,
- Revamping du traitement thermique des événements, afin de diminuer le flux de COV rejetés.

Les activités de contrôle interne dans le cadre du Système de Management Intégré (SMI) ont bien été conduites, incluant des audits internes et externes, ainsi que des audits sur le terrain concernant la maîtrise de la sécurité des employés et des équipements.

Une réunion relative à la pollution des sols par le mercure et les chlorates a été organisée.

Les inspections réalisées par la DREAL en 2016 et 2017 portaient sur les thèmes suivants :

- Le règlement REACH,
- Le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et le suivi des actions suite au déclenchement du POI le 15/11/2016.
- Le Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PMII) de l'atelier Javel.

Par ailleurs,

- Le plan de formation a été mis en œuvre et
- L'exercice de confinement annuel et les exercices mensuels de situation d'urgence ont été réalisés.

3 communiqués ont été diffusés concernant les incidents suivants :

- Faible émission de chlore lors du démantèlement d'une tuyauterie, ayant entraîné le déclenchement de la sirène de confinement,
- Légère fuite d'acide chlorhydrique liquide sur une bride ayant entraîné le déclenchement de la sirène de confinement,
- Départ de feu dans un local technique, ayant entraîné le déclenchement du POI.

L'analyse des accidents et incidents est quotidienne, incluant la prise en compte des presque-accidents. Cette analyse débouche sur l'élaboration d'un programme d'amélioration.

Un arrêté de mise en demeure a été pris suite à l'inspection de la DREAL sur la thématique du PMII de l'atelier Javel, ce qui a abouti à la mise en conformité des cuvettes de rétention de cet atelier. Par ailleurs, un arrêté préfectoral complémentaire est en cours de finalisation concernant la gestion de la pollution mercurielle héritée des activités passées et la réduction des rejets de chlorates et de perchlorates.

L'installation d'électrolyse à électrodes de mercure a été entièrement démantelée. La totalité du mercure liquide a été neutralisée et expédiée vers un site allemand spécifique chargé de son traitement.

Les projets de 2018 concernent :

- La mise en œuvre d'une installation de cogénération, qui permettra d'améliorer l'efficacité énergétique du site,
- L'alimentation depuis Le Pont de Claix en hydrogène, utilisé pour la production de peroxyde d'hydrogène ; ce projet nécessitera la remise en service d'un pipeline mis sous cocon.

Mme BENOIS demande s'il reste du mercure sur le site. **M. BARBIER** précise que le mercure collecté a été intégralement retraité en Allemagne, mais qu'il peut rester sur site des traces de mercure, en particulier sur certaines sections du procédé.

Actions au titre de l'Inspection des Installations Classées

La DREAL a exigé des actions correctives suite à ses inspections. Un plan de gestion concernant la pollution mercurielle a ainsi été remis à l'administration. Un exercice POI a été déclenché au niveau de la sphère de chlorure de méthyle.

M. BARBIER indique qu'un exercice PPI est prévu le 13/12/2017. **Mme DEMARET** demande si une communication va être organisée à ce titre. **M. BARBIER** répond que les riverains, les maires et le SID-PC seront informés.

ENGIE COFELY

Présentation du projet de centrale de cogénération sur le site Arkema de Jarrie

M. VOGT présente le projet de centrale de cogénération, porté par ENGIE COFELY, afin de fournir de l'électricité et de la vapeur. La turbine de production d'électricité sera alimentée en gaz naturel. Les fumées récupérées serviront à alimenter la chaudière de production de vapeur. Cette installation sera implantée à côté de la chaudière actuelle. Elle fonctionnera en cogénération pendant 5 mois de l'année, et comme chaudière classique avec production de vapeur uniquement, le reste de l'année.

Cette installation disposera de sa propre autorisation selon les rubriques 2910-A et 2910-B. L'étude de dangers a été réalisée. Elle fait apparaître que l'activité n'a pas d'impact sur le PPRT.

Concernant les impacts environnementaux générés par l'installation :

- Les rejets atmosphériques seront surveillés et les VLE seront respectées,
- Une étude de bruit a été réalisée et ses conclusions ont été intégrées à la conception des équipements, afin de réduire au maximum les nuisances sonores.

L'enquête publique est actuellement en cours. Le démarrage du chantier est prévu en mars 2018, pour une mise en service en novembre 2018.

NEW NP (ex AREVA)

Présentation de l'activité

Le site produit principalement des éponges de zirconium, du hafnium, des oxydes et des sels. Il emploie 250 salariés.

Les principales actions entreprises en 2016 et 2017, afin de prévenir les risques chroniques, sont les suivantes :

- Démantèlement des anciennes colonnes de traitement des effluents gazeux, pour un coût de 300 k€,
- Création d'une nouvelle aire de lavage,
- Mise en place d'un nouvel oxydateur thermique,
- Dépôt du rapport de base et du dossier de réexamen, dans le cadre du classement IED,
- Modification de 3 études de dangers, afin de rationaliser le nombre de Mesures de Maîtrise des Risques (MMR),
- Investissements réalisés pour l'ajout d'une détection automatique incendie et pour l'amélioration de la sûreté.

Le budget annuel des investissements représente 8M€, dont 3 sont consacrés aux sujets HSE.

Concernant le Système de Gestion de la Sécurité (SGS), les activités suivantes ont été mises en oeuvre :

- Réalisation d'audits,
- 204 remontées d'événements sécurité/environnement,
- Formation du personnel sur des thématiques basiques en matière de sécurité,
- Programme d'éradication des 6 « Top killers » (accidents avec une probabilité d'occurrence très faible, mais avec une gravité très élevée),
- Déclenchement du POI suite à une fuite d'acide chlorhydrique gazeux ; l'analyse des causes a débouché sur le changement de technologie d'une partie des vannes et sur l'amélioration de la remise en état des vannes,
- 11 départs de feu, ayant entraîné une analyse des causes et un plan d'actions,
- 4 exercices POI en 2016.

Un nouvel arrêté préfectoral a été pris, au titre de l'antériorité, pour les nouvelles rubriques ICPE. Par ailleurs, un arrêté préfectoral a été pris, autorisant le changement d'exploitant au profit de New NP, entité ayant récupéré les actifs d'Areva NP et dont l'actionnaire principal est EDF.

PPRT de la Plateforme de Jarrie

Concernant le post-PPRT de la plateforme de Jarrie, le programme d'accompagnement des risques technologiques (PARI) pour la mise en œuvre des travaux sur 900 logements, fonctionne bien. 249 dossiers ont été ouverts et les expropriations se poursuivent. De plus, les contacts établis entre la fédération Soliha et les riverains se déroulent bien.

Des feux de régulation sont en cours d'installation sur la route RN 85, afin d'éviter les bouchons.

M. FORAY fait remarquer que les PPRT ne réglementent pas uniquement l'urbanisation future, mais concernent également le bâti existant ainsi que les activités et usages.

PPRT de Le Pont de Claix

Mme DESBONNETS présente l'état d'avancement du projet de PPRT de Le Pont de Claix. Des travaux conséquents correspondant à des mesures de maîtrise des risques supplémentaires ont été entrepris, afin de réduire significativement le périmètre d'exposition aux risques. Uniquement 3 communes sont encore concernées, contre 10 initialement.

Le PPRT a 3 objectifs :

- La protection des personnes,
- Le maintien des activités,
- Le développement durable des territoires.

La stratégie adoptée est de s'adapter au territoire, qui est ici un centre urbain.

Le PPRT est constitué de 5 zones :

- 2 zones rouges (R et r), avec un principe d'interdiction stricte ; ces zones recouvrant une faible surface, elles n'ont pas représenté un enjeu fort,
- Une zone bleu foncé (B), représentant un enjeu fort et objet de nombreuses concertations, sur laquelle quelques constructions sont possibles sous conditions ; l'objectif est de ne pas augmenter la population exposée dans cette zone, sauf à la marge,
- Une zone bleu clair (b), où des constructions sont possibles, avec certaines contraintes ; l'implantation et l'extension des établissements recevant du public (ERP) difficilement évacuables (comprenant les écoles, crèches et maisons de retraite) y sont interdites, sauf s'ils étaient précédemment situés dans des zones de dangers plus élevés ; cependant, il est recommandé de ne pas y installer d'établissements de secours,
- Une zone verte (V), avec uniquement des recommandations.

L'approche retenue pour la zone B a été la suivante :

- Eloigner les enjeux les plus sensibles (avec passage de certains enjeux de la zone B à la zone b),
- Permettre le changement de destination de certaines surfaces (vers une classe de vulnérabilité identique ou plus faible) avec création d'une classe N°3 spécifique au PPRT de Le Pont de Claix pour les logements et ERP de proximité, afin de garantir la pérennité du centre-ville sans en augmenter la vulnérabilité,
- Permettre la division ou le regroupement de certains ERP,
- Réglementer les extensions de logements et d'activités, avec possibilité d'adapter les logements pour les personnes âgées et les handicapés,
- Permettre les démolitions/reconstructions sous certaines conditions,

- Identifier et exploiter les dents creuses, c'est-à-dire des espaces de faible surface sur lesquels sont autorisées certaines constructions ; les ERP (Établissements Recevant du Public) et les opérations d'ensemble sont cependant exclus.

Les projets spécifiques concernent la politique d'éloignement des établissements sensibles, et ont occasionné des négociations avec les communes.

Concernant les infrastructures de transport, la réflexion s'organise en 3 temps, dans l'ordre suivant :

- Fermer ou trouver une alternative,
- Protéger,
- Informer /gérer les crises.

L'allée de la nuit du 4 août, située au nord du site, est exposée aux aléas thermique et toxique. La circulation y est interdite, sauf aux riverains. Le stationnement y est également interdit. Par ailleurs, le stationnement des transports de matières dangereuses et des transports exceptionnels est interdit sur le cours Saint André et sur l'avenue du Maquis de l'Oisans. L'optique est de reporter la circulation sur d'autres axes et de faciliter l'évacuation en cas de crise.

Les mesures foncières éventuelles sur le bâti existant concernent 1 maison individuelle et 1 local SNCF. De plus, des mesures de confinement ont été prescrites sur les logements aussi bien dans la zone b, que dans la zone B. Le PARI (Programme Accompagnement des Risques Industriels), qui était un dispositif expérimental, a pris fin, mais un accompagnement similaire sera proposé.

La consultation des POA sur le projet de PPRT est en cours. Les prochaines échéances sont l'enquête publique, prévue en mars-avril 2018, suivie de l'approbation du PPRT, prévue au 1^{er} semestre 2018.

Mme DENAT souhaite exprimer ses remerciements pour le travail accompli depuis 6 ans, grâce à une étroite collaboration entre les communes et l'Etat.

La commune de Le Pont de Claix est historiquement sensibilisée aux risques industriels et attachée à la défense de la population. Le dernier PLU voté a d'ailleurs anticipé les différents éléments du PPRT. De plus, un travail a été réalisé avec l'Etat, afin de déplacer les écoles, et avec les habitants, pour qu'ils bénéficient des améliorations. Il s'agit d'une dynamique à mettre en œuvre avec le développement d'un projet urbain, dont l'essor a été momentanément arrêté par les cercles de dangers initialement définis.

Mme DEMARET ajoute que les risques doivent être davantage pris en compte qu'auparavant. Des mesures de prévention des risques sont parfois nécessaires et peuvent avoir comme conséquence d'entraver le développement du territoire. Le point essentiel est de parvenir à un équilibre entre ces deux aspects. D'où les mesures spécifiques, qui ont été établies pour les PPRT de Jarrie et de Le Pont de Claix.

M. PERINEAU indique que la commune de Claix n'est plus concernée que par la zone verte du PPRT et il souhaite savoir si le périmètre du PPI va être réduit suite aux modifications du PPRT. **M. FORAY** répond que pour les PPRT, certains scénarios sont exclus du fait des

Mesures de Maîtrise des Risques (MMR), alors que ces mesures ne sont pas prises en compte pour les PPI. Le périmètre du PPI ne va donc pas être réduit.

Mme BENOIS demande s'il y a toujours un intérêt à organiser une réunion publique pour la commune d'Echirrolles, qui n'est plus concernée. **Mme DEMARET** répond que le PPRT a été lancé il y a plusieurs années et qu'entretemps, son périmètre a été réduit. En revanche, l'arrêté préfectoral de prescription n'a pas été modifié. La réunion publique sera donc organisée afin de respecter l'obligation juridique prescrite par cet arrêté.

Mme BENOIS fait remarquer que les PPRT étaient initialement destinés à éviter la reproduction d'un accident du type d'AZF. Aujourd'hui, l'état d'esprit a évolué et plus personne ne croit à un accident. **Mme DEMARET** répond qu'il est important de trouver un équilibre entre protection des populations et développement du territoire. Si les règles étaient appliquées strictement, les expropriations seraient massives. L'objectif est de tenir les populations éloignées des risques, avec un principe d'interdiction stricte dans les zones R et r, et de non augmentation de la vulnérabilité en zone B.

Mme BENOIS prend comme exemple le nuage de Tchernobyl, qui s'était officiellement arrêté à la frontière française. Elle considère qu'en cas d'accident, l'impact serait le même en zones B et b. De plus, certaines habitations se situent à cheval sur 2 zones. **Mme DEMARET** répond que le risque est reconnu, ce qui a abouti à l'élaboration du PPRT. L'essentiel est d'adapter la réponse, en tenant compte de la résilience de la population. **Mme DESBONNETS** précise que le risque est présent dans toutes les zones, mais à des degrés divers, d'où les expropriations dans les zones les plus critiques et des mesures moindres dans les zones moins exposées. Le principe retenu est d'adapter les mesures aux risques. **M. FORAY** précise qu'une habitation à cheval sur 2 zones appartient à la zone la plus contraignante.

M. BOUVEROT souhaite revenir sur la vitesse des vents retenue pour l'élaboration du PPRT. Son association considère que les conditions réelles sont plus défavorables et conteste les conclusions de l'étude. **Mme DEMARET** prend note de ces doutes et précise que le ministère a été saisi en mars concernant cet élément et qu'il est difficile d'aller au-delà. **M. BOUVEROT** demande une explicitation de ces termes. **Mme DEMARET** explique que le rapport de la DGPR n'indique pas d'augmentation du risque en cas de vent faible. **M. BOUVEROT** dénonce un déni de l'augmentation du périmètre en cas de vent faible. **Mme DEMARET** souligne le travail sérieux de la DGPR. **M. PETITCOLAS** précise que l'association est déçue de la réponse apportée, en raison des arguments avancés. **Mme DEMARET** répond qu'elle s'en remet aux services techniquement compétents. Si l'association considère la réponse insatisfaisante, elle a la possibilité d'adresser un courrier à la Préfecture pour permettre une nouvelle consultation de la DGPR.

M. FORAY rappelle les répercussions du PPRT de Jarrie sur la RN85 et précise que les mesures sur la même voie sont différentes sur le secteur de Le Pont de Claix, étant donné que les zones du PPRT sont différentes.

La CSS est sollicitée pour se prononcer sur le projet de PPRT de Le Pont de Claix. La CSS compte 34 membres habilités à voter. Avec 18 membres présents, et 1, le maire de Champagnier ayant donné son accord préalablement par mail, le quorum est atteint. Une personne vote contre le projet, une personne s'abstient, soit $19 - 2 = 17$ personnes votent pour le projet de PPRT.

La CSS du Sud Grenoblois rend donc un avis favorable au projet de PPRT de Le Pont de Claix.

VENCOREX

Présentation de l'activité

Plus de 115 M€ ont été investis pour la réduction des risques entre début 2016 et octobre 2017. Les projets suivants ont été réalisés :

- EAGLE (avec mise en place d'une nouvelle électrolyse),
- Apollo (production de HDI),
- Arrêt réglementaire,
- Cuvettes de rétention,
- Rénovation du pipeline de saumure.

3 études de dangers ont été remises à la DREAL. Une tierce expertise a été réalisée pour démontrer la fiabilité de la phosgénation.

Concernant le Système de Gestion de la Sécurité :

- Le site dispose d'un système de remontée d'anomalies et d'amélioration,
- 29 visites hiérarchiques de sécurité et 598 visites de sécurité ont été réalisées sur 2016 et 2017,
- Les certifications existantes ont été renouvelées et la certification ISO 50001 relative au management de l'énergie a été obtenue,
- 1 exercice POI a été réalisé mensuellement, avec sollicitation des riverains,
- Les 22/11/2016 et 28/11/2017, des exercices POI de grande ampleur ont été organisés, auxquels sont systématiquement conviés les mairies, le Dauphiné Libéré et les associations,
- 1 exercice PSI Saumoduc a été réalisé,
- Le réseau d'alerte gaz est contrôlé hebdomadairement,
- Une réunion annuelle de coordination avec les associations riveraines est organisée, suivie d'une visite, permettant de présenter les nouveaux investissements.

5 incidents ont été signalés. En particulier, une coupure générale d'électricité a généré un problème sur la nouvelle électrolyse de chlore. Le joint d'un échangeur a fuit, ce qui a entraîné le déclenchement du POI. L'alerte a été maintenue jusqu'au recouvrement complet de l'alimentation en air. Dorénavant, les trois compresseurs alimentant la plate-forme en air comprimé disposent d'une alimentation électrique différenciée. En cas de défaillance sur un câble électrique, les autres compresseurs ne sont plus affectés.

Le premier axe du programme d'objectifs et de réduction des risques est la réduction des accidents à la personne, en particulier ceux liés aux déplacements et à l'exposition aux risques chimiques pendant les maintenances. Des formations sont réalisées afin de sensibiliser le personnel.

Par ailleurs, des études sont en cours, afin de diminuer les matières en suspension (MES) dans les rejets aqueux.

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont concerné le classement des activités, les rejets aqueux et atmosphériques, le projet EAGLE et les garanties financières.

Actions au titre de l'Inspection des Installations Classées

Mme CHENEBAUX indique que la mise à jour des phénomènes dangereux de l'atelier HDI2 a permis de réduire les aléas. Concernant la révision quinquennale de l'étude de dangers de l'atelier HDI, VENCOREX a proposé des Mesures de Maîtrise des Risques (MMR), qui ont été validées par un tiers expert à la demande de la DREAL.

Des contrôles ont été réalisés et une étude est en cours avec le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles) pour exploiter les retours d'expérience (REX) du site.

EXTRACTHIVE/ISOCHEM

Présentation de l'activité

M. DONDEYNE présente la société EXTRACTHIVE, start-up issue du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) et créée en 2015, en vue de développer et d'opérer des procédés de traitement des déchets. Les 2 créateurs étant deux anciens salariés du site du CEA de Marcoule, ils sont sensibilisés à cette problématique. Ils disposent actuellement d'une petite structure, dont ils souhaitent pérenniser l'activité.

Dans le cadre de son développement, EXTRACTHIVE a racheté une société de retraitement de matériaux céramiques à Sorgues (84). Elle y opère des procédés de traitement physique, ce qui a permis à EXTRACTHIVE d'acquérir des compétences dans ce domaine.

L'entreprise était par ailleurs en quête d'un site pouvant héberger ses activités chimiques et a été informé de la procédure de redressement judiciaire d'ISOICHEM. Le Tribunal de Commerce d'Evry a donné son accord pour la reprise du site ISOICHEM de Le Pont de Claix par EXTRACTHIVE et de 11 des 14 salariés. L'investissement est porté par CEA Investissement. Le projet est de poursuivre l'activité de raffinage de toluène-di-isocyanate et de relancer la production du tri-tolyl-phosphite, fabriqué il y a encore peu sur le site d'ISOICHEM. Par ailleurs, EXTRACTHIVE souhaite industrialiser une technologie de recyclage des composites à base de fibres de carbone, très utilisés, et pour lesquels il n'y a pas de solution de revalorisation actuellement. Une phase pilote va être lancée en 2018 pour retraiter les fibres de carbone, ainsi que les résines et solvants de ces composites. Le démarrage de l'unité industrielle est prévu en 2021.

M. CHAVANCE explique que, sur le site ISOICHEM de Le Pont de Claix, aucun incident n'est à déplorer en 2016, ni au premier semestre 2017. Le site est adhérent à la plateforme de Le Pont de Claix, il réalise donc un exercice POI par an.

Actions au titre de l'Inspection des Installations Classées

La vidange de la cuve de DMA a été suivie, suite à la cessation de l'activité.

Mme BENOIS demande si la société va reprendre à la fois les activités d'ISOICHEM et développer une activité de traitement des déchets. La réponse est positive. Mme BENOIS fait alors remarquer qu'il y aura désormais deux entreprises de traitement des déchets dans

le même secteur. **M. FORAY** plussoie, mais précise qu'il ne s'agit pas du même type de déchets. Il indique que la société EXTRACTHIVE a le mérite de reprendre 11 emplois, ainsi que de maintenir de l'activité sur un site industriel. Il lui paraît de plus tout à fait cohérent d'implanter ce type d'activité sur ce site, avec une forte culture du risque et des services d'intervention spécialisés.

SUEZ RR IWS (ex SITA)

Présentation de l'activité

Suez est un groupe avec 2 métiers :

- La production et le traitement de l'eau,
- Le traitement des déchets.

Le site opère un incinérateur de traitement de déchets industriels liquides, qui valorise l'énergie récupérée sous forme de vapeur. La quantité de déchets stockés implique un classement Seveso seuil haut. Les déchets sont d'origine française à 60% et d'origine européenne à 40%. 70% sont des solvants et 30% des eaux polluées. Une demande d'extension a été faite, afin de s'adapter au marché.

En 2016, un seul incident a été perçu en dehors des limites du site. Il s'agit d'une fuite de gaz, ayant donné lieu à une analyse par arbre des causes.

Les rejets aqueux sont conformes de manière stable. Un arrêté de mise en demeure a entraîné des actions, qui ont permis d'atteindre un taux de conformité supérieur à 95%. Concernant les rejets atmosphériques, des non-conformités sont constatées historiquement sur les oxydes d'azote. Un investissement de 6 à 7 M€ a été approuvé pour traiter les émissions d'oxydes d'azote par voie catalytique. Les études sont en cours. La construction doit démarrer au 1^{er} trimestre 2018 pour une mise en service fin 2018 ou début 2019.

M. FORAY fait remarquer que l'investissement est important et qu'il va dans le bon sens, puisque le Préfet doit établir pour le 31 mars 2018 une feuille de route en vue de l'amélioration de la qualité de l'air. Suez réalise un investissement identique sur son site de Roussillon.

Par ailleurs, concernant les rejets de Matières en Suspension (MES), SUEZ travaille en collaboration avec VENCOREX, avec le projet de mettre en place aux bornes de l'atelier une unité de traitement et de récupération des MES qui pourra éventuellement être mise en commun sur la plateforme, avec une participation de chacun des contributeurs.

Actions au titre de l'Inspection des Installations Classées

Mme CHENEBAUX confirme l'efficacité des actions entreprises sur la réduction des pollutions. La demande d'augmentation de capacité a bien été reçue et est en cours d'instruction. Le changement de dénomination sociale a été pris en compte.

AIR LIQUIDE

Présentation du projet de mise en place d'un réseau de H₂

Le but du projet est de créer des synergies entre les producteurs d'hydrogène à Le Pont de Claix et les consommateurs à Jarrie, où on observe un déficit. L'objectif est d'utiliser et de compléter l'ancienne canalisation d'éthylène de TOTAL. Ce projet va permettre d'optimiser les bilans d'émissions pour ARKEMA et RSA.

M. FORAY fait remarquer que la canalisation passe sur la colline et que le projet a été présenté aux 3 communes concernées. Les dossiers ont été déposés et un retour est attendu pour mars-avril 2018, avec mise en service prévue en octobre 2018.

Mme BENOIS demande si la canalisation vient de Fos sur Mer et si elle est enterrée. Il s'agit d'un bras inutilisé de cette canalisation, qui relie Le Pont de Claix à Jarrie, et qui va être réaménagé ; la canalisation est enterrée. **M. FORAY** précise que cette canalisation est actuellement sous cocon d'azote.

RHODIA

Présentation de l'activité

M. BROQUAIRE rappelle le projet de réaménagement de la décharge ouest de la plateforme de Le Pont de Claix. Avant la réalisation des travaux entrepris, plusieurs alvéoles de déchets étaient en contact avec les eaux souterraines et les eaux de percolation étaient chargées en polluants. D'où l'idée de mettre en place un processus de stabilisation/solidification avec imperméabilisation et pose d'une paroi périmétrale étanche. Afin de ne pas dégrader le panache, la technique du soil mixing a été utilisée. Des tranchées verticales ont été creusées jusqu'à 30 m de profondeur, avec ceinturage de la zone. Des difficultés ont été rencontrées du fait de la présence de blocs d'origine naturelle et anthropique. L'alternative choisie a été d'injecter un coulis sous 200 bars, afin de déstructurer le sol avec remontée du coulis. L'air extrait est traité à l'aide de charbons actifs, sous une tente avec bardage métallique. **M. FORAY** précise qu'il s'agit d'un bâtiment provisoire. 246 colonnes étaient à traiter. Un tiers a déjà été réalisé. Quelques arrêts de chantier ont été observés, suite à des casses de matériel.

Le but était d'améliorer la qualité des eaux souterraines. Un outil statistique a été utilisé afin de déterminer la concentration des composés et on observe une diminution des concentrations sur la quasi-totalité des composés.

Toutefois les études hydrauliques ont montré que la barrière n'était pas aussi efficace qu'attendu, et une nouvelle technique, le sparging/venting, est expérimentée. Le principe est de faire buller un gaz à travers la nappe et d'aspirer les gaz en surface, afin de les traiter.

La fin du pilote de stabilisation/solidification est prévue fin janvier 2018, tandis que la fin du pilote de sparging/venting est attendue fin juin 2018.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour éventuellement reconstituer la colline qui était auparavant recouverte d'un écran végétal.

M. FORAY demande si des réunions d'information sont prévues sur ce projet. **M. BROQUAIRE** répond qu'une réunion publique va être organisée.

Par ailleurs, le point de surveillance de rejets atmosphériques, situé au niveau du parking-relais de Le Pont de Claix va être déplacé pour être plus pertinent par rapport aux vents dominants. Le second point de surveillance est maintenu au niveau de l'école Jean Moulin.

Mme BENOIS demande si l'exploitant a observé l'influence de la sécheresse sur le niveau de la nappe phréatique. **M. BROQUAIRE** répond que le niveau fluctue en fonction de la saison, mais qu'il n'a pas constaté de modification significative du niveau. **M. FORAY** indique qu'une baisse du niveau a été constatée au niveau départemental.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelles questions, **M. FORAY** clôture la réunion.

Le Préfet,

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*


Violaine DEMARET

